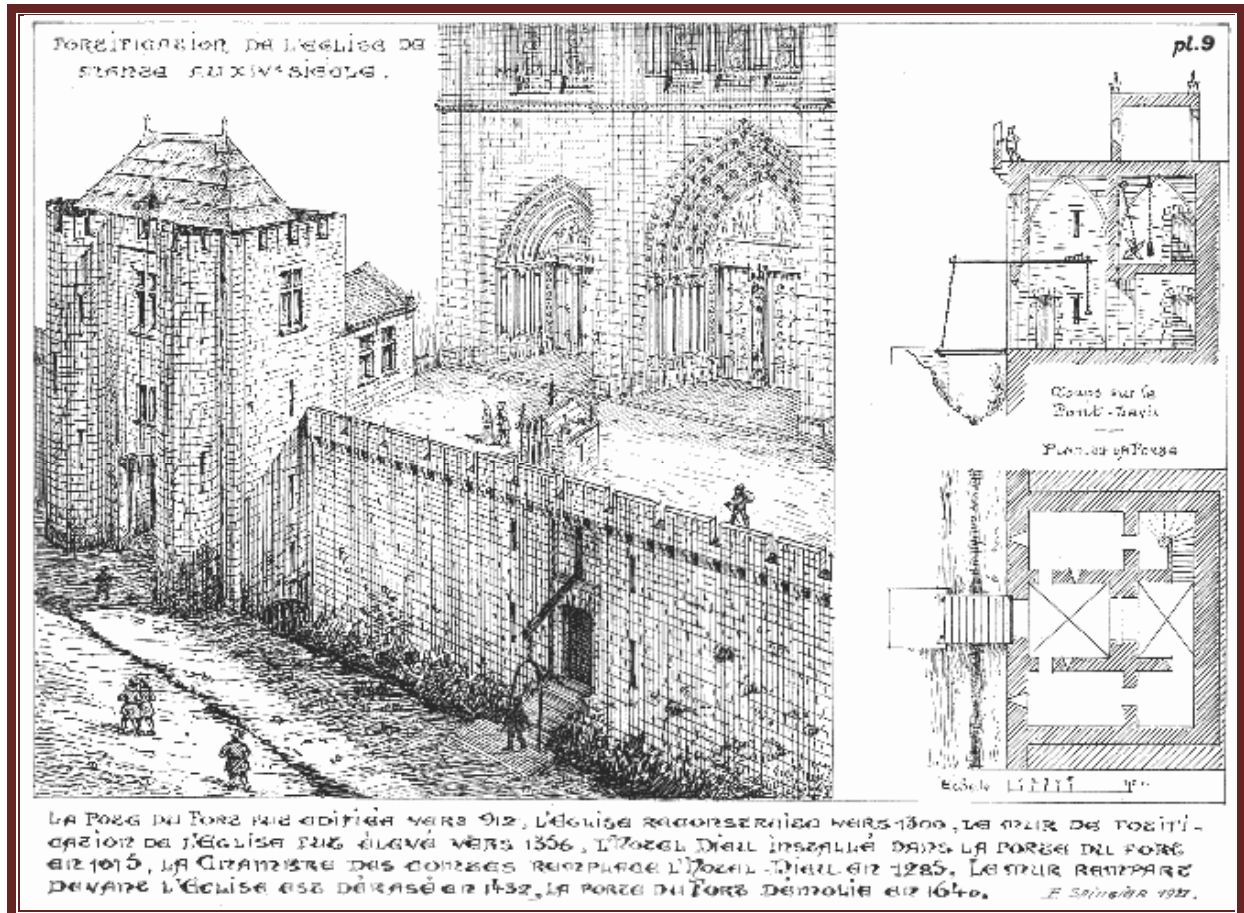


Autrefois, nous explique Chrestien dans sa chronique de Mantes, l'Hôtel Dieu fut transféré au 11<sup>e</sup> siècle dans une grande salle, laquelle était sur l'arcade de la porte qui fermait le Fort, du côté de l'Étape, et par la suite fut bâti, dans le lieu où il se trouve toujours près de l'église Notre-Dame. Ses titres en étaient fort anciens puisqu'il en était fait mention dans le testament de la princesse LIGARDE, comtesse de Mantes. Régi par une prieure perpétuelle nommée par l'évêque de Chartres.



*Le Fort de Mantes et Notre-Dame l'hôtel Dieu installé dans la porte du Fort.*

*(Dessin de SAINTIER La Petite ville de Mantes)*

En **1087**, la ville de Mantes fut brûlée par Guillaume le Bâtard (Guillaume le Conquérant), Notre-Dame démolie, puis rebâtie, il n'y avait plus alors de paroisses dans la ville, les habitants se servirent donc de la collégiale, qui n'avait pas été entièrement détruite, car c'était pendant son attaque que l'envahisseur Normand était tombé de son cheval et les vicaires perpétuels y firent l'office curial jusqu'à ce que l'église de Saint-Maclou qui n'était auparavant qu'un Hôtel-Dieu fut refaite. C'est après cet épisode douloureux que l'Hôtel-Dieu dont nous relatons l'histoire, trouvera place dans ce Fort.

Survолons quelques siècles plus tard la ville de Mantes et voyons qu'en **1339**, la Charité est installée dans l'Hôtel-Dieu et approuvée par Monseigneur EMERY, évêque de Chartres se trouvant alors à Mantes. Cette Confrérie de la Charité, nous en avons déjà parlé dans nos précédents articles et nous ne l'évoquerons donc pas ici, mais voyons un peu ce que nous apprend le chroniqueur sur cet Hôtel-Dieu lui-même !

Nous apprenons que l'Hôtel-Dieu se trouva, avant l'occupation de Guillaume, en l'église Saint-Maclou et lorsque cette église fut traduite en paroisse, l'hôpital fut transféré dans le Fort, puis dans un lieu tout proche de la collégiale mais comment se gouvernait-il et quel était son but principal ?

Son destin premier était de soigner les pauvres malades, bien sûr, s'y tenait alors une communauté de filles qui n'étaient pas clôturées et dont la Supérieure se faisait nommer « *la mère des pauvres* », lesquelles filles se trouvaient très dévouées aux services des malades. Un chapelain gagé pour la Maison et qui sera ensuite titularisé, sous le nom de recteur, avait le soin spirituel de la communauté et des pauvres. Les principaux magistrats de ville qui le géraient, étaient quelques notables bourgeois et en composaient le bureau directeur afin d'en administrer les revenus et en recevoir les comptes.

Ce gouvernement subsistera jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle. Les religieuses dépendaient de l'Ordre de Saint-Augustin et leur Supérieure était élective. Le recteur percevait environ 5 à 600 Livres par an mais l'Hôtel-Dieu possédait un revenu de 1500 Livres, ou plus, que la communauté percevait pour la subsistance des malades pauvres comme faisant partie du bien de la communauté et encore une autre somme de 1500 Livres annuelle perçues des maladreries qui lui avaient été réunies en faveur des pauvres ; Ce qui leur faisait plus de 3000 Livres de rentes, par an, devant servir uniquement au soulagement des malades les plus pauvres de la ville.



*Ancien Hôtel-Dieu de Mantes près la Collégiale*

Pourtant, tout n'allait pas si bien dans le meilleur des mondes hospitaliers de Mantes, car les habitants se plaignaient de ne point recevoir de secours convenables de cet hôpital et l'on s'interrogeait fortement sur ce que la Prieure faisait des sommes rondelettes qu'on lui octroyait pourtant pour ces soins ! Elle ne rendait, semble t'il, aucun compte et, la direction qui s'y faisait autrefois, avec beaucoup de justice, sous le Roi Louis XIV en faisant réunion des maladreries et hôpitaux, y compris l'Hôtel-Dieu de Mantes, ils réclamaient donc à grands cris une nouvelle direction dont les statuts allaient être établis le **12 décembre 1698**.

Mais revenons quelque peu en arrière et abordons l'année **1479**, très exactement le 31 mai, où l'évêque de Chartres préside le bureau de l'Hôtel-Dieu ! Ainsi nous apprenons qu'à cette époque,

cette maison et hôpital est administré par un bureau composé de plusieurs magistrats et principaux bourgeois de la ville, mais aussi que l'évêque y est nommé président , ce qui confirmait encore l'usage ancestral de gestion de la maison.

Nous avons déjà abordé, dans notre article sur les exécutions de Mantes, cette fameuse affaire où quelques habitants de la ville voulaient mettre en main de Monsieur D'ALINCOURT leur ville au grand dam de leurs concitoyens et la punition qui s'en suivit à savoir l'exécution de ces rebelles.. Nous apprenons donc que si la tête d'un nommé Drouet taillandier de son métier avait été exposé sur la Porte aux Saints, la chronique nous dit que son corps fut inhumé au cimetière de l'Hôtel-Dieu, où fut vu longtemps un bras élevé au travers de la terre, en haut, comme criant vengeance !

En **1608**, une **Manufacture de toiles de Flandres** sera établie à Mantes ! Le 7 avril de cette année là, arrivèrent en effet à Mantes 30 ménages de Flamands comportant bien sûr des ouvriers pour fabrication de ces toiles et ce, par commandement du roi. Les entrepreneurs en étaient LAMBERT et PROET (en flamand *BROD ou IROD*). Le roi leur donna 50.000 écus et leur accorda l'exemption de tailles pendant 10 ans mais, où étaient-ils installés ces braves gens ?

Tout simplement **sur les prés de l'Hôtel-Dieu** où ils firent bâtir une fort belle maison pour savonner et blanchir leurs toiles et, après la porte des CORDELIERS, établir une brasserie.. Une grande quantité de vaches étaient nourries par leurs soins pour avoir du lait pour blanchir ces toiles. Chaque année ils payaient 1300 écus de louage pour prés et maisons, y compris les gages qu'ils donnaient à des filles ouvrières pour savonner ces toiles.

D'ailleurs, en **1609** le roi Henri IV, son épouse et sa Cour vinrent visiter cette Blanchisserie de toiles.



*Lavage des toiles autrefois*

Cette même année là d'ailleurs, et lors de cette visite, le roi Henri IV devait faire un nouvel édit en accord avec Messire Philippe Hurault évêque de Chartres, en ordonnant qu'à l'avenir les curés ne pourraient admettre que des personnes catholiques pour tenir les enfants sur les fonts baptismaux



et qu'il n'y pourraient être reçus qu'à l'âge de 12 ans au moins, n'étant ni juste ni décent que celui-là soit pris pour pleige (garant ou caution) et répondant à la Foi d'autrui, qui vraisemblablement ne peut rendre raison de la sienne [D'après Chèvremont].

En **1621, le 18 juin**, l'évêque de Chartres est à nouveau en visite à Mantes. Il fera le tour de Mantes en carrosse jusqu'au cimetière, où étant, après avoir fait sa prière revêtu de ses habits pontificaux, il réceptionna l'archidiacre de Chartres : Messire GREVEL, assisté d'un grand nombre de curés de l'archidiaconé tous revêtus de chapes et surplis. Puis il se rendit ensuite en l'Hôtel-Dieu par les rues toutes de blanc tendues, où Simon FAROUL, doyen, présenta à l'évêque l'eau bénite et lui fit harangue en latin, laquelle étant finie, toute l'assistance et cortège s'en alla en l'église de ce même Hôtel-Dieu, en musique, cloches sonnantes, où sera chanté un Té-Deum. L'évêque de Chartres reviendra de nombreuses fois à Mantes visiter l'Hôtel-Dieu.

L'église de l'Hôtel-Dieu possédait une chapelle dédiée à Saint-Jean l'évangéliste.

L'Hôtel Dieu ne servait pas qu'aux soins et à la prière, nous apprenons que ce dernier y conservait également dans ses caves, quantité de vins provenant des anciennes et des récoltes récentes et leur dîmes pour les vendre en gros et détail. Bien entendu, le maire veillait au grain ... et obligeait toutes les maisons religieuses, faisant leurs vins, à des déclarations en bonne et due forme, exigeant, bien entendu, que soient inclus dans ces déclarations : les vins que ces Maisons achetaient ou prenaient en paiement, afin de ne pas frustrer les habitants du bénéfice qu'ils tiraient en vertu de leur privilège.

En **1675**, les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu et celles des Ursulines, firent bâtir de neuf leurs églises et leurs maisons très belles et bien logeables, nous dit la chronique.



*Les religieuses Hospitalières*

La Révolution allait bien entendu fermer également l'Hôtel-Dieu, comme toutes les Maisons religieuses de Mantes, un inventaire des biens de cette Maison Hospitalière sera fait le **29 juin 1790**, concernant leurs titres, papiers et toutes propriétés leur appartenant.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Mantes possédaient, à leur fermeture, un revenu de 4000 Livres et étaient entre 25 et 35, chiffre variant selon les années, parfois également un peu moins.. Tout comme les autres couvents de filles, elles percevaient pour leurs pensionnaires 400 Livres.

L'hôpital général de Mantes ayant été officialisé en **1688** ayant obtenu cette année là les lettres patentes du roi pour enfin ouvrir ses portes, [alors qu'il était déjà construit depuis plusieurs années dans le quartier Saint-Lazare de Mantes], les malades, après la Révolution, furent donc admis dans ce dernier.

L'Hôtel-Dieu fermait ses portes définitivement, pour servir aujourd'hui de Musée et lieu d'expositions permanent en plein centre de la ville de Mantes, tout près de la Collégiale.



L'ancien Hôtel-Dieu aujourd'hui (photo Ch.Tétard ©)

Madeleine ARNOLD TETARD ©

Sources : Chronique de Mantes.